

profanes et vulgaires, vous tombez dans le néant, au-dessous de Lamennais lui-même, mais fini au moins par se retrancher dans le silence; et tandis que vos amis, comme moi, ne pourront que pleurer en silence sur votre déchéance, vous deviendrez le jouet d'une publicité sans fin, ennemie, sans frein, *ludibrium vulgi*, comme ces gladiateurs captifs, exploités et déshonorés, malgré leur noblesse naturelle, par les caprices de la foule obscène des païens.

A tant de noblesse et de bonté, continue l'éminent avocat, M. Loysen répond par la trahison et la perfidie. Il publie, sans consulter la famille de son généreux ami, sans consulter ses exécuteurs testamentaires, une œuvre qu'il sait ne pas pouvoir publier. Pourquoi? Ah! l'on prétend nous rendre Montalembert tout entier, on veut nous le faire connaître, parait-il, sont son véritable jour, et M. Allou, parlant du flot si pressé de ceux qui envahit la salle d'audience, s'écrie: Croyez-vous que ce soit pour entendre les débats d'un simple procès de propriété littéraire?

Nous sommes, dit le public, ne se méprend pas sur l'importance de ces débats, et parmi cette foule, il y a les ennemis qui se livrent à la joie, et les honnêtes gens qui s'étonnent et s'indignent, après tant de chutes, de trouver accablés les deux noms de M. de Montalembert et de M. Loysen.

Encore si l'œuvre de l'illustrateur avait été publiée intégralement, si on avait respecté sa pensée, mais la comparaison des diverses épreuves prouve que l'ex-Fère Hyacinthe l'a altérée en plusieurs endroits.

On a dit encore que M. de Montalembert en envoyant à M. Loysen des épreuves du livre sur l'Esprit et la Liberté, avait voulu en assurer la publication. Ce n'est pas en tout cas M. Loysen qui a été chargé de ce soin. On a parlé de mandat. Ce mandat a sans doute existé à une époque, mais il a été retiré depuis. Indépendamment du codicille ajouté par M. de Montalembert à son testament, quelques jours avant sa mort, il existe une lettre que M. Loysen n'aurait jamais dû oublier, lui qui se n'iro si jaloux de conserver pure la mémoire de l'illustre écrivain. « Cher bon père... lui disait-il dans cette lettre, non-seulement il ne faut pas que cela soit publié, mais il ne faut pas même que cela soit montré. Gardez pour vous ce quasi-manuscrit, si vous le souhaitez, si vous voulez après ma mort... La mort indisciplinée plongerait dans un véritable désespoir les âmes qui me sont les plus chères... »

M. Loysen ne s'agit en ennemi, sans consulter ses amis que M. de Montalembert tenait tant à ne pas blesser. Il a agi au mépris des plus simples convenances; et il est, en vérité, mal venu de prétendre qu'il respecte les dernières volontés de cet ami qui l'a remis au dernier jour en lui retirant la marque de confiance qu'il lui avait donnée avant son apostasie. Il ne faut point oublier de codicille qui contient tout entière la pensée dernière de ce grand cœur qui fut avant tout un fidèle chrétien...

Un moment où nous mettons sous presse, M. Allou commence sarpepique. (Gazette de France) JULES D'ABLY.

LE SCANDALE DE MESLAY-LE-GRENET PROFANATION SUR UNE CROIX.

Un bien triste procès vient de se dérouler devant le tribunal correctionnel de Chartres. Les nommés Moulin, Neno et Gauthier sont prévenus d'avoir, le 28 janvier dernier, tiré sur une croix de Meslay-le-Grenet (Eure-et-Loir), de l'avoil abattue, dégradée et replantée la tête en bas.

Voici les faits qui leur sont imputés: Le 28 janvier dernier, un groupe de chasseurs étournaient la chasse à Meslay-le-Grenet.

Trois d'entre eux étaient réunis près de la croix, dite de Bérou, à savoir: Un jeune homme de 21 ans, fils du propriétaire chez lequel on chassait, M. P. Moulin, de Chartres, et M. Neno, de Paris.

La chasse marchait mal, le gibier ne donnait pas. Soudain, Neno déchargea au centre de la croix, qui se trouvait à dix mètres de là environ, un coup de fusil dont les plombs vinrent frapper divers points de la surface.

Puis, engageant Moulin à l'imiter, il lui remit pour ce faire, son fusil tout chargé que Moulin déchargea à son tour. Cette première partie de la scène terminée, les chasseurs s'éloignèrent de quelques pas. Moulin resta seul au pied de la croix. Quelques instants après, il appela ses amis; la croix était plantée la tête en bas. La profanation s'était accomplie sous les yeux de jeunes gens et de petites filles.

A la nouvelle de ce méfait, le gendarme dressa procès-verbal. Le Conseil municipal rédigea au plus vite une protestation pleine d'énergie et de foi, que tous les habitants s'empressèrent de signer lui-même, au parquet, afin d'obtenir une réparation éclatante c'est-à-dire une pénalité et des dommages-intérêts. Tels sont les faits. Or, se peut-il qu'il n'y ait dans ces faits accomplis que maladresse ou étourderie? Oui, disent les accusés; non, répondent énergiqnement les habitants de Meslay; il y a eu profanation, et profanation préméditée.

Rien, dit le ministère public, n'est plus facile à contrôler que ces deux versions opposées, et d'en faire jaillir la vérité au détriment des prévenus. En effet, il y a les coups tirés, il y a les traces, l'empreinte d'une grande quan-

lité de plomb dans les branches de la croix; il y a le descellement; il y a la croix replantée la tête en bas; il y a les témoignages.

Après avoir étudié les conditions requises pour que la loi soit appliquée dans des faits de cette nature, le ministère public ajoute:

« Dieu merci, les débris de cette nature sont très-rares, il faut bien le dire à l'honneur de notre pays. Et en dehors des bouleversements et des commotions sociales, où le souffle de l'impie, passant quelquefois comme un ouragan, immole tout à des caprices du moment, on n'a guère vu des Français s'oublier jusqu'à oser porter une main sacrilège sur des croix ou calvaires, toujours respectés et vénérés.

Un pareil délit est donc des plus graves, et cette gravité s'emprunte aux circonstances mêmes. En effet, il est commis devant de jeunes enfants qui venant déjà examiner dans sa séance précédente; elle ne prendra de résolution définitive et ne nommera le rapporteur qu'après avoir entendu le ministre.

Il a été même été résolu que le président du conseil et le ministre des travaux publics, seraient appelés dans le sein de la commission pour donner quelques éclaircissements au sujet de 500,000 francs que le gouvernement propose d'employer en achat d'étoffes de soie pour le mobilier national, dans le but de venir en aide à la fabrique lyonnaise.

M. Guyot a donné lecture de son rapport sur le budget de l'agriculture et du commerce; ce rapport a été approuvé et pourra être incessamment déposé sur le bureau de la Chambre.

On lit dans la Nation: « Il paraît positif que des poursuites ont été demandées à M. Jules Simon par des députés, contre le Journal la Défense, en raison de ses articles anti-républicains. Mais M. Jules Simon a répondu que le conseil des ministres pourrait seul en décider. »

CHOSSES ET AUTRES

Mariage riche. L'art de faire un riche mariage, d'après le Figaro, réside dans les agences.

Adolphe Z... est jeu; e point mal tourné et commis aux émolments de trois mille francs, chez un riche banquier de Paris qui possède une jolie fille de dix-huit ans.

Adolphe n'a pas le sou, ce qui se l'empêche de se présenter un matin en parfait tenant dans le cabinet de son patron et de lui dire: — Monsieur, j'ai l'honneur de vous demander la main de mademoiselle votre fille.

Le banquier, ahuri, relève la tête, regarde son commis et soume. Un garçon de bureau se présente.

— Jeter monsieur par la fenêtre, dit le millionnaire.

— Comme il vous plaira, répond tranquillement le jeune homme, mais avant apprenez que je vais entrer comme associé dans la maison Bathurst and Co de Londres.

A ces mots le patron se raidissant: — La preuve, monsieur, la preuve de ce que vous dites?

— Accordez-moi quarante-huit heures pour aller en Angleterre et je vous apporte cette preuve.

— Soit. Adolphe traverse le détroit, se présente chez Bathurst and Co, et lui dit: — Je viens, monsieur, vous proposer de me prendre comme associé.

Bathurst parle d'envoyer son interlocuteur dans une maison de lous, quand celui-ci ajoute: — J'épouse dans un mois la fille de M. P. D... de Paris.

A ces mots, on prie Adolphe de s'asseoir, on cause, on s'entend, et l'intelligent jeune homme revient apporter à son futur beau-père la preuve demandée.

— Ce n'est pas plus difficile que ça.

Quelques débris. Le marquis de Nod a laissé à Cham tout son capital.

Voici ses croquis du Charivari du dimanche: Le succès de Moyeux arrache des larmes à Hilloir.

Mon pauvre Hilloir, ne vous désolés pas, lui dit le juge d'instruction. Moyeux a dû succès, mais vous ferez mieux un autre lois.

A la porte du Palais de justice, un homme aborde l'huissier de service: — Priez M. le président de me faire placer. Je viens voir juger Hilloir.

— Votre nom? — Moyaux!

Nouvelles du soir

Voici lesommaire du Journal officiel d'aujourd'hui:

Décret nommant des conseillers d'Etat en service extraordinaire.

Décret portant promotion du grade de commandeur dans la légion d'honneur.

Jugements préparatoires à fin de déclaration d'absence.

M. le ministre de l'instruction publique sera entendu demain par la commission du budget, au sujet du traitement des évêques et des archevêques, et des bourses dans les séminaires.

Les ambassadeurs birmanis qui se rendent de Madrid à Londres, étant de passage à Paris, ont fait cette après-midi une visite à M. le duc Decazes.

M. Martel a reçu hier matin, à dix heures, tous les fonctionnaires ressortissant à son ministère.

que si elles étaient ébranlées, les plus grandes calamités s'ensuivraient pour le pays. La première de nos lois, a-t-il ajouté, c'est la constitution.

M. Girard doit lire aujourd'hui son rapport à la commission des poursuites contre M. Paul de Cassagnac. Ce rapport sera déposé lundi prochain sur le bureau de la Chambre. On en demandera probablement la lecture immédiate en séance publique, de façon qu'il puisse être livré immédiatement à l'impression. En ce cas, on fixerait la discussion à la séance publique du lendemain.

La Commission du budget s'est réunie, hier, sous la présidence de M. Gambetta.

Elle ne s'est occupée du budget des cultes que pour décider qu'elle entendrait le ministre de la justice et des cultes sur les points divers qu'elle avait déjà examinés dans sa séance précédente; elle ne prendra de résolution définitive et ne nommera le rapporteur qu'après avoir entendu le ministre.

Il a été même été résolu que le président du conseil et le ministre des travaux publics, seraient appelés dans le sein de la commission pour donner quelques éclaircissements au sujet de 500,000 francs que le gouvernement propose d'employer en achat d'étoffes de soie pour le mobilier national, dans le but de venir en aide à la fabrique lyonnaise.

M. Guyot a donné lecture de son rapport sur le budget de l'agriculture et du commerce; ce rapport a été approuvé et pourra être incessamment déposé sur le bureau de la Chambre.

On lit dans la Nation: « Il paraît positif que des poursuites ont été demandées à M. Jules Simon par des députés, contre le Journal la Défense, en raison de ses articles anti-républicains. Mais M. Jules Simon a répondu que le conseil des ministres pourrait seul en décider. »

CHOSSES ET AUTRES

Mariage riche. L'art de faire un riche mariage, d'après le Figaro, réside dans les agences.

Adolphe Z... est jeu; e point mal tourné et commis aux émolments de trois mille francs, chez un riche banquier de Paris qui possède une jolie fille de dix-huit ans.

Adolphe n'a pas le sou, ce qui se l'empêche de se présenter un matin en parfait tenant dans le cabinet de son patron et de lui dire: — Monsieur, j'ai l'honneur de vous demander la main de mademoiselle votre fille.

Le banquier, ahuri, relève la tête, regarde son commis et soume. Un garçon de bureau se présente.

— Jeter monsieur par la fenêtre, dit le millionnaire.

— Comme il vous plaira, répond tranquillement le jeune homme, mais avant apprenez que je vais entrer comme associé dans la maison Bathurst and Co de Londres.

A ces mots le patron se raidissant: — La preuve, monsieur, la preuve de ce que vous dites?

— Accordez-moi quarante-huit heures pour aller en Angleterre et je vous apporte cette preuve.

— Soit. Adolphe traverse le détroit, se présente chez Bathurst and Co, et lui dit: — Je viens, monsieur, vous proposer de me prendre comme associé.

Bathurst parle d'envoyer son interlocuteur dans une maison de lous, quand celui-ci ajoute: — J'épouse dans un mois la fille de M. P. D... de Paris.

A ces mots, on prie Adolphe de s'asseoir, on cause, on s'entend, et l'intelligent jeune homme revient apporter à son futur beau-père la preuve demandée.

— Ce n'est pas plus difficile que ça.

Quelques débris. Le marquis de Nod a laissé à Cham tout son capital.

Voici ses croquis du Charivari du dimanche: Le succès de Moyeux arrache des larmes à Hilloir.

Mon pauvre Hilloir, ne vous désolés pas, lui dit le juge d'instruction. Moyeux a dû succès, mais vous ferez mieux un autre lois.

A la porte du Palais de justice, un homme aborde l'huissier de service: — Priez M. le président de me faire placer. Je viens voir juger Hilloir.

— Votre nom? — Moyaux!

Nouvelles du soir

Voici lesommaire du Journal officiel d'aujourd'hui:

Décret nommant des conseillers d'Etat en service extraordinaire.

Décret portant promotion du grade de commandeur dans la légion d'honneur.

Jugements préparatoires à fin de déclaration d'absence.

M. le ministre de l'instruction publique sera entendu demain par la commission du budget, au sujet du traitement des évêques et des archevêques, et des bourses dans les séminaires.

Les ambassadeurs birmanis qui se rendent de Madrid à Londres, étant de passage à Paris, ont fait cette après-midi une visite à M. le duc Decazes.

M. Martel a reçu hier matin, à dix heures, tous les fonctionnaires ressortissant à son ministère.

l'intention de se rendre, au mois d'avril, à Wiesbaden, où il passera quelques semaines. La feuille belgnoise ajoute que l'empereur fera peut-être à cette occasion, un voyage en Alsace-Lorraine.

Saint-Petersbourg, 7 mars. Relativement à la formation de nouveaux corps d'armée prescrite par l'ukase impériale du 3 mars, l'Invalide russe, organe du ministère de la guerre, déclare, de la manière la plus formelle, que cette mesure n'est que la conséquence de l'exécution du plan général de réorganisation de l'armée russe confirmé en 1873.

Saint-Petersbourg, 7 mars. Le Journal de St-Petersbourg s'attache à réfuter différents bruits répandus par la presse étrangère, concernant la politique russe, et en particulier l'opinion d'après laquelle la Russie ne pourrait oublier l'échec de la Conférence et songerait à reculer. La feuille russe dit qu'une telle politique est impossible, que l'échec de la Conférence n'est pas une solution, et que les puissances doivent s'efforcer d'obtenir de la Porte, concernant l'amélioration du sort des sujets chrétiens du Sultan, les garanties au sujet desquelles elles sont toutes d'accord.

Le Journal de Saint-Petersbourg ajoute que les puissances diffèrent seulement d'opinion au sujet des moyens à employer pour obtenir ces garanties. « Quant à la Russie, dit-elle la feuille russe, elle doit avant tout, faire en sorte que la situation indéfinie dans laquelle se trouve actuellement, ne dure pas plus longtemps qu'il ne faut. »

Le Golos recommande à l'attention de la Porte la nouvelle publiée hier, concernant la formation de nouveaux corps d'armée.

« Bien que ce ne soit pas encore la mobilisation, dit le journal russe, ce n'en est pas moins une mesure sérieuse. »

Vienne, 7 mars. La Politische Correspondenz a reçu les avis suivants de St-Petersbourg: Le prince Gortschakoff a chargé le comte Schouvaloff d'insister auprès du Cabinet de Londres pour qu'il réponde à sa circulaire. L'ambassadeur de Russie à Londres a reçu en même temps des instructions sur la manière de voir de la Russie. En voici les principaux traits: ou bien les puissances garantes du traité de Paris, et spécialement l'Angleterre, considèrent ce traité, malgré le rejet par la Porte des propositions de la Conférence, comme étant encore en vigueur, ou bien la Russie considère elle-même que les droits de la Porte, résultant du traité de Paris, n'existent plus. Dans le premier cas, la Russie est d'avis que les puissances doivent agir d'un commun accord, pour l'acceptation complète par la Porte, des résolutions prises à la Conférence préliminaire de Constantinople. Cette démarche donnerait à la Russie la possibilité de s'abstenir de toute action belliqueuse. Au contraire, dans le cas d'inactivité ultérieure des puissances et de la Russie, il faudrait voir une renonciation aux obligations et aux droits de la Turquie, stipulés par le traité de Paris. Par conséquent, la Russie serait obligée de déclarer le traité de Paris, dans tous les points qui la concernent, comme non avenue, se réservant des démarches indépendantes.

BULLETIN FINANCIER

On nous écrit de Paris, le 7 mars 1877.

Stagnation générale et cours faibles sur les divers marchés Européens; nos Rentes ont baissé de 0,05 au dessous de leurs cours d'hier, et, après avoir fléchi de quelques centimes, elles ferment à 73,80 et 106,80 sans changement.

L'écart des primes s'est encore détendu. Les affaires au comptant ne présentent aucune animation et les cours sont un peu plus fermes qu'à terme.

Les recettes générales achètent 6,000 fr. de rentes 3 0/0 et 2,300 fr. de rentes 5 0/0. Les valeurs internationales sont tout aussi

négligées que nos fonds publics et leurs cours sont faibles.

Le 5 0/0 Italien a reculé jusqu'à 72,35. Le 5 0/0 Russe 1870 finit à 86.

Les offres ont recommencé sur les Chemins de fer autrichiens, ils ferment à 457,50 après 455.

La Banque de France se relève brusquement à 3,300 en hausse de 125 fr.

Le Crédit foncier est lourd de 500 à 501,25.

Les quelques offres qui se produisent sur les sociétés étrangères, les sociétés étrangères et la Banque Franco-Italienne trouvent difficilement des contre-parties.

Les actions des grandes compagnies de chemins de fer français sont bien tenues. Elles échangent un certain nombre d'actions de l'Etat algérien à 307,50 coupon de mars détaché.

Les titres du canal de Suez sont un peu plus faibles.

BAQUE NATIONALE

Place Vendôme à Paris Société Anonyme, capital: 4,000,000

Tableau des Valeurs en Cours

Cours officiels de la Bourse

6 mars — 5 h. soir.

Marché aux Bestiaux de Paris-La Villette

Cours commerciaux de la Bourse de Paris

du 7 mars. — 6 heures du soir

Marché aux Bestiaux de Paris-La Villette

du 6 mars 1877

Bourse de Lille

Cours des Huiles de Lille du 7 mars

Cours des Sucres et du 3/6 du 7 mars

Marché de Douai du 5 mars

Marché d'Armentières du 5 mars

Marché de Douai du 5 mars

Marché d'Armentières du 5 mars

Marché de Douai du 5 mars

Marché d'Armentières du 5 mars

Marché de Douai du 5 mars

Marché d'Armentières du 5 mars

Marché de Douai du 5 mars

Marché d'Armentières du 5 mars

Marché de Douai du 5 mars

Marché d'Armentières du 5 mars

Marché de Douai du 5 mars

Marché d'Armentières du 5 mars

Marché de Douai du 5 mars

Avoine 1876 1^{re} qual. 10 50 0

— 2^e — 8 75 0

Fèves — 15 50 18 75

Colza nouveau 28 50 29 50

Graignée lia 25 00 27

Cameline 19 00 22

Théâtre de Beaumarchais, rue de Fontenoy, direction de M. Hody.

Jeudi 8 mars 1877

Entrées de faveur et abonnements suspendus

Représentation extraordinaire

Ami le bon de Mme Fontaine 1^{er} rôle

Avocat-consulteur pour cette fois seulement de

le Grand-Théâtre de Paris

Le Tour du Monde, vaie à grand orchestre,

chantée par Mile Roland.

Les Droits de l'Homme, comédie en deux

actes, par Jules de Prémaray.

Le Tour du Monde, vaie à grand orchestre,

chantée par Mile Roland.

Les Droits de l'Homme, comédie en deux

actes, par Jules de Prémaray.

Le Tour du Monde, vaie à grand orchestre,

chantée par Mile Roland.

Les Droits de l'Homme, comédie en deux

actes, par Jules de Prémaray.

Le Tour du Monde, vaie à grand orchestre,

chantée par Mile Roland.

Les Droits de l'Homme, comédie en deux

actes, par Jules de Prémaray.

Le Tour du Monde, vaie à grand orchestre,

chantée par Mile Roland.

Les Droits de l'Homme, comédie en deux

actes, par Jules de Prémaray.

Le Tour du Monde, vaie à grand orchestre,

chantée par Mile Roland.

Les Droits de l'Homme, comédie en deux